

Octobre 2011

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольствен ная и сельскохозяйств енная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura
---	--	--------------------	---	---	---	--

## RÉUNION CONJOINTE

**Réunion conjointe de la cent huitième session  
du Comité du Programme et de la cent quarantième session  
du Comité financier**

**Rome, 12 octobre 2011**

**STRATÉGIE DE LA FAO RELATIVE AUX PARTENARIATS  
AVEC LE SECTEUR PRIVÉ  
(VERSION PRÉLIMINAIRE)**

**Pour toute question concernant le contenu de ce document, veuillez vous adresser à:**

**Lorraine Williams, Sous-Directrice générale**

**Bureau de la communication et des relations extérieures**

**Tel. +39 (06) 570- 52311**

*Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.*

*La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)*

### Résumé

- i. À sa session du 23 mars 2011, la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier a demandé à examiner la stratégie relative aux partenariats avec le secteur privé à sa prochaine session. Les membres ont également recommandé que plusieurs modifications soient apportées à l'ébauche de stratégie, notamment en ce qui concerne les critères et les principes de sélection des partenaires du secteur privé, les principes directeurs et l'harmonisation des rôles avec les organes multipartites tels que le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)<sup>1</sup>.
- ii. En 2000, l'Organisation a publié les Principes et directives de la FAO pour la coopération avec le secteur privé. La Stratégie de la FAO relative aux partenariats avec le secteur privé s'en inspire, et on a également tenu compte, lors de son élaboration, des recommandations des Membres, ainsi que des résultats de la consultation organisée en interne et des vues du Comité pour les partenariats, présidé par le Directeur général.
- iii. Une fois qu'elle aura été examinée par les Membres, la version préliminaire de la Stratégie sera révisée et fera l'objet d'autres discussions et d'un nouvel examen au sein de la FAO, notamment par les bureaux décentralisés, afin qu'elle soit le reflet des préoccupations et priorités régionales, sous-régionales et nationales. En parallèle, seront organisées des consultations avec les associations et les fondations privées représentatives de divers secteurs qui correspondent le mieux à l'action menée par la FAO et à son mandat. Ces associations et fondations comptent dans leurs rangs des membres des principales sociétés du secteur privé importantes pour l'agriculture, les pêcheries, les forêts, l'alimentation, la nutrition et l'environnement. L'examen et les consultations se poursuivront jusqu'au début de 2012.
- iv. Certains éléments de la version préliminaire sont déjà mis en œuvre et opérationnels, notamment le devoir de précaution lors de l'examen préalable à la constitution de tout nouveau partenariat entre le secteur privé et la FAO, ce qui est conforme aux pratiques de référence en vigueur dans l'ensemble du système des Nations Unies. La Sous-Division des partenariats avec la société civile et le secteur privé (OCEP) du Bureau de la communication et des relations extérieures (OCE) procède à l'examen préalable, dont elle communique les conclusions au Sous-Comité d'examen des accords financiers et autres du Comité pour les partenariats. OCEP met en œuvre d'autres activités en relation avec la version préliminaire, comme la constitution d'une base de données, ou la refonte du site Web sur les partenariats avec le secteur privé, l'objectif étant de mettre en commun informations et pratiques de référence et d'encourager la participation du secteur privé aux travaux du CSA.
- v. La Stratégie de la FAO relative aux partenariats avec le secteur privé sera accompagnée d'un Plan de mise en œuvre pour une collaboration multidimensionnelle avec le secteur privé. Ce Plan sera régulièrement actualisé et donnera lieu à des consultations internes, au Siège et dans les bureaux décentralisés, mais aussi avec certains partenaires du secteur privé. Un plan détaillé sera élaboré pendant la mise au point définitive de la Stratégie.
- vi. La version finale de la Stratégie de la FAO relative aux partenariats avec le secteur privé sera présentée à l'une des sessions de 2012 de la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier, qui l'examinera. Lors de la session du Conseil de la FAO qui suivra, celui-ci sera alors en mesure d'approuver la Stratégie.

#### **Orientations demandées à la réunion conjointe**

- Les participants souhaiteront peut-être prendre acte de la version préliminaire de la Stratégie de la FAO relative aux partenariats avec le secteur privé et de son importance pour la promotion d'un changement de culture et de la réforme au sein de l'Organisation, à l'appui de la constitution de partenariats avec le secteur privé, en toute connaissance de cause.
- Les participants souhaiteront peut-être formuler des observations sur la version préliminaire de la Stratégie en vue:

<sup>1</sup> CL 141/10, par. 10 à 12.

- 1) de prendre acte de son importance et de l'opportunité de collaborer avec des entreprises privées à l'appui de l'accomplissement des Objectifs stratégiques de la FAO;
- 2) de donner des indications pour la mise au point définitive de la Stratégie en 2012, notamment en ce qui concerne les consultations à l'échelon décentralisé et directement avec le secteur privé, et en ce qui concerne un plan et les autres éléments nécessaires à la mise en œuvre de ladite Stratégie.

# STRATÉGIE DE LA FAO RELATIVE AUX PARTENARIATS AVEC LE SECTEUR PRIVÉ

## (VERSION PRÉLIMINAIRE)

### Table des matières

<b>I.</b>	<b>Introduction</b>	<b>5</b>
	A. Justification	6
<b>II.</b>	<b>Objectifs et portée</b>	<b>7</b>
	A. Objectifs	7
	B. Définition du secteur privé et des partenariats	7
	C. Portée	7
<b>III.</b>	<b>Favoriser le succès des partenariats avec le secteur privé</b>	<b>8</b>
	A. Avantages que présente une collaboration plus étroite	8
	B. L'état actuel de la collaboration Current state of collaboration	9
<b>IV.</b>	<b>Domaines d'engagement</b>	<b>10</b>
	A. Concertation	10
	B. Élaboration de normes	10
	C. Programmes techniques et axés sur le développement	11
	D. Domaines d'action intersectoriels	12
	<i>Sensibilisation et communication</i>	12
	E. Gestion et diffusion des connaissances	13
	F. Mobilisation des ressources	13
	G. Catégories de contribution du secteur privé	14
<b>V.</b>	<b>Responsabilité sociale et devoir de précaution</b>	<b>14</b>
	A. La responsabilité sociale dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture	14
	B. Devoir de précaution	14
	<i>Choix des partenaires dans le secteur privé</i>	15
	C. Gestion des risques par la FAO	16
<b>VI.</b>	<b>Mise en œuvre de la Stratégie</b>	<b>17</b>
	<i>Plan de mise en œuvre</i>	18

## I. Introduction

1. Dans un monde où plus d'un milliard d'individus sont privés d'une alimentation adéquate, aucune organisation ni aucun secteur ne peuvent à eux seuls régler le problème de la faim. La FAO accorde donc une grande importance à la collaboration dans le cadre de partenariats avec tous les acteurs compétents, qu'ils soient gouvernementaux, non gouvernementaux ou privés, aux plans local, national, régional et international. En unissant leurs forces, la FAO et ses partenaires peuvent contribuer de manière plus efficace, à tous les niveaux, à éliminer la faim et la pauvreté chroniques, et à améliorer l'accès à l'alimentation des plus pauvres et des plus vulnérables. Grâce aux partenariats, il est également possible de mobiliser les connaissances et les capacités disponibles les plus affûtées pour fournir les services les mieux adaptés à l'accomplissement d'objectifs communs.

2. La FAO apporte des réponses à des besoins en évolution constante et à de nouveaux enjeux internationaux, et elle cherche constamment à renforcer l'efficacité de ses principaux partenariats et ses liens extérieurs. C'est ainsi qu'elle a adopté en 2010 la Stratégie relative aux partenariats à l'échelle de l'Organisation, qui prend acte de la grande diversité des partenaires compétents pour l'aider dans son action, notamment les organisations de la société civile, d'autres organismes et programmes des Nations Unies, le secteur privé et les instituts de recherche agricole. Cette stratégie fournit des orientations aux unités et aux partenaires de la FAO, et elle facilite de l'établissement de nouveaux partenariats ou le renouvellement de ceux qui existent. La Stratégie relative aux partenariats à l'échelle de l'Organisation contribue à la mise en œuvre du Cadre stratégique 2010-2019 de la FAO.

3. La Stratégie contient des indications plus détaillées quant à cette catégorie spécifique de partenariats. Elle est inspirée des Principes et directives pour la coopération de la FAO avec le secteur privé, que la FAO a adoptés en 2000, du cadre des Nations Unies pour le renforcement de la coopération avec le secteur privé, des recommandations issues de l'Évaluation externe indépendante (EEI)<sup>2</sup> et du Plan d'action immédiate pour le renouveau de la FAO, adopté par la Conférence de la FAO<sup>3</sup>. Mais surtout, elle est le fruit de l'expérience acquise par l'Organisation au gré d'une collaboration de longue date avec des acteurs très divers du secteur privé, qui transparaît dans les conclusions de l'examen approfondi des partenariats FAO-secteur privé auquel il a été procédé.

4. L'ambition qui préside à la Stratégie de la FAO relative aux partenariats avec le secteur privé est de favoriser l'élaboration d'une approche plus volontariste des partenariats avec des entités du secteur privé, de sorte qu'elles contribuent de manière effective à l'accomplissement des objectifs de l'Organisation, tout en préservant son impartialité et sa neutralité. Cette Stratégie est censée donner au personnel du Siège et des bureaux décentralisés les clés de la constitution de partenariats efficaces des entités du secteur privé.

5. La Stratégie de la FAO relative aux partenariats avec le secteur privé s'accompagne:

- d'un plan de mise en œuvre qui définit les modalités d'établissement des partenariats;
- de principes et directives qui fournissent des orientations pratiques sur le plan opérationnel;
- d'autres outils et services, notamment une base de données sur les partenariats de la FAO avec le secteur privé, la mise en évidence des enseignements tirés de l'expérience, une formation destinée au personnel et un groupe d'assistance.

---

<sup>2</sup> C 2007/7 A.1-Corr.1, par. 857 à 865 et 884.

<sup>3</sup> C 2008/4, par. 49.

### **Cadre des Nations Unies**

Deux documents-cadres régissent la collaboration entre les Nations Unies et le secteur privé:

- i. Les Lignes directrices sur la coopération entre les Nations Unies et le secteur privé, dont la version actuelle a été adoptée en 2009 et qui s'appliquent aux secrétariats des organismes des Nations Unies et des entités du système administrées séparément. Elles contiennent des définitions et fournissent des orientations pour la constitution de partenariats avec le secteur privé.
- ii. Ces *Lignes directrices* sont le reflet des Dix Principes du Pacte mondial dans les domaines de l'environnement, du travail, des droits de l'homme et de la lutte contre la corruption. Le Pacte a vu le jour en 1999: il s'agit d'une initiative qui repose sur une base volontaire et dont l'objet est d'inciter les chefs d'entreprise à aligner les pratiques de leur entreprise sur des objectifs arrêtés au niveau international. Les membres du Pacte y adhèrent et rendent compte des progrès qu'ils ont effectués sur la voie de l'application de ces 10 principes, sur la base des politiques mondiales de l'ONU et dans l'optique de la mise en commun des pratiques de référence.

### **Cadre stratégique 2010-2019 de la FAO**

Le Cadre stratégique 2010-2019 de la FAO établit à l'intention des Membres des buts et objectifs stratégiques propres à permettre, grâce à l'action de l'Organisation, de libérer le monde de la faim et de la malnutrition. Il présente la constitution de partenariats et d'alliances comme l'une des fonctions essentielles dans tous les domaines d'activité de l'UNESCO. Au résultat X03, axé sur les partenariats et les alliances, correspondent des ressources ainsi que des indicateurs et des cibles, nécessaires pour garantir que les partenariats soient inclus dans la planification institutionnelle à la FAO, et que les résultats obtenus grâce à ces partenariats fassent l'objet d'un suivi et d'une évaluation.

## **A. Justification**

6. Au cours des dernières décennies, la gouvernance en matière d'alimentation et d'agriculture a évolué au gré d'innovations et de l'utilisation de nouvelles ressources, et ce dans divers domaines: technologie, connaissances, financement et administration. De plus en plus, le secteur privé contribue à ces transformations, dont il est parfois à l'origine. Cela lui permet d'être en contact avec toutes les dimensions ou presque de la mission de la FAO aux niveaux mondial, régional et national.

7. La collaboration effective avec le secteur privé peut contribuer à faire reculer la faim et la malnutrition en entraînant une amélioration de la qualité du travail fourni par la FAO dans les domaines de l'agriculture, de la pêche, de la foresterie, de la gestion des ressources naturelles, ou en ce qui concerne la chaîne de valeur alimentaire depuis l'agriculteur jusqu'aux consommateurs. Grâce au dialogue et à des consultations organisées avec le secteur privé, la FAO fait en sorte que son appui à la prise de décisions, à l'élaboration de politiques et à la recherche scientifique soit le reflet des intérêts de tous les secteurs de la société. Les participants du secteur privé peuvent apporter une contribution supplémentaire essentielle à l'action de la FAO dans les domaines technique et institutionnel, mais aussi à trois autres titres: renforcement des capacités, sensibilisation et appui technique.

## II. Objectifs et portée

### A. Objectifs

8. L'objectif de la Stratégie de la FAO relative aux partenariats avec le secteur privé est donc de favoriser l'élaboration d'une approche plus volontariste des partenariats avec des entités du secteur privé qui contribuent de manière effective à l'accomplissement des objectifs de la FAO, tout en préservant l'impartialité et la neutralité de l'Organisation.

9. Plus spécifiquement, la Stratégie de la FAO relative aux partenariats avec le secteur privé s'articule sur les axes suivants:

- **L'élaboration et la mise en œuvre opiniâtre d'initiatives** propres à impliquer des entités du secteur privé, ou à engager une collaboration/forging des partenariats avec elles, afin de progresser plus efficacement vers l'accomplissement des Objectifs stratégiques de la FAO;
- **L'instauration et l'application de principes directeurs et de procédures** propres à garantir une approche coordonnée et systématique des partenariats avec le secteur privé, alignés sur la Stratégie relative aux partenariats à l'échelle de l'Organisation et sur le cadre des Nations Unies pour le renforcement de la coopération avec le secteur privé;
- **Une participation active de la FAO aux initiatives pertinentes qui sont prises par d'autres entités du système des Nations Unies** et un rôle moteur joué dans la mise en œuvre de celles qui intéressent des secteurs qui relèvent du mandat de la FAO;
- **Le renforcement de la capacité interne de la FAO** de collaborer efficacement avec le secteur privé.

### B. Définition du secteur privé et des partenariats

10. Le secteur privé inclut les entreprises ou les sociétés à but lucratif, quelles que soient leur taille et la composition de leur capital, qu'elles soient immatriculées ou non. Le secteur privé est présent dans tous les secteurs de l'alimentation, de l'agriculture, de la foresterie et des pêcheries et dans tous les services associés à la production et à la consommation, tels que le financement, l'investissement, l'assurance, le marketing et le commerce, mais aussi dans des sociétés de toutes tailles, depuis l'entreprise familiale jusqu'à la multinationale.

11. Bien que la FAO considère que le secteur privé englobe des entités très diverses, qui vont des organisations agricoles et des petites et moyennes entreprises (PME) dans des pays à faible revenu jusqu'aux plus grandes sociétés internationales, la Stratégie se concentre sur les entreprises privées, qui s'entendent comme suit: les entreprises ou sociétés privées, les institutions financières privées, les associations industrielles ou professionnelles, les fondations privées et les institutions, coalitions et consortiums universitaires, de recherche ou spécialisés, parfois officiellement à but non lucratif, mais qui représentent des intérêts financiers. Cette définition s'applique aux petites et moyennes entreprises dans des pays à faible revenu comme aux plus grandes sociétés internationales.

12. Dans la Stratégie relative aux partenariats à l'échelle de l'Organisation, le partenariat est défini comme « *la coopération et la collaboration entre les unités de la FAO et des acteurs extérieurs, dans le cadre d'une action menée conjointement et de façon coordonnée à la poursuite d'un objectif commun. Cela implique l'instauration d'une relation dans le cadre de laquelle toutes les parties prenantes contribuent au produit final et à l'accomplissement des objectifs fixés, et non pas seulement une relation de caractère financier* ». Les partenariats s'articulent sur des intérêts partagés à la poursuite desquels des atouts et des compétences professionnelles sont mis en commun au service d'intérêts plus vastes, au bénéfice de la communauté.

### C. Portée

13. La Stratégie consiste à obtenir l'engagement d'entités du secteur privé à l'appui d'activités de la FAO, mais aussi à mobiliser les pratiques commerciales de ces entités à la poursuite des objectifs des Nations Unies. La collaboration et les partenariats entre la FAO et le secteur privé pourraient

améliorer l'efficacité de l'Organisation à divers titres: en facilitant le dialogue public-privé aux fins de l'applications des règles et politiques internationales; en impliquant un large éventail d'acteurs nationaux dans le cadre de programmes nationaux; en puisant dans les ressources humaines et financières du secteur privé à l'appui de plans et d'activités dont la responsabilité de l'exécution revient aux États.

### **III. Favoriser le succès des partenariats avec le secteur privé**

14. La constitution de partenariats avec le secteur privé permettra de tirer parti de son expérience et de son savoir-faire sur le plan technique, non seulement dans le cadre de l'action menée par la FAO mais aussi pour planifier des projets au niveau national. Potentiellement, ce dispositif peut instaurer des conditions propices à la promotion des échanges commerciaux et des investissements au sens large, au renforcement de la collaboration dans divers domaines – gestion et contrôle de la qualité et de la salubrité des aliments, mise en conformité des systèmes nationaux garants de la qualité et de l'innocuité des produits alimentaires avec les normes internationales; conduire à l'élaboration de mécanismes propres à réduire les coûts liés aux transactions et à l'information, mais aussi à gérer les risques. Il peut aussi stimuler les investissements dans l'agriculture ainsi que dans l'accès aux ressources naturelles et dans leur gestion; renforcer les agro-industries et les systèmes de gestion des ressources naturelles locaux; accroître le potentiel de création d'entreprises privées au niveau national; mais, par-dessus tout, entraîner une augmentation de la production de denrées alimentaires ainsi qu'une amélioration de leur distribution et de leur disponibilité dans les pays pauvres.

#### **A. Avantages que présente une collaboration plus étroite**

15. Les avantages que l'on attend d'une collaboration de la FAO avec le secteur privé sont:

- une meilleure compréhension des divers rôles que jouent l'entreprise privée et d'autres institutions qui représentent des intérêts commerciaux dans les chaînes et systèmes agroalimentaires, localement et au plan mondial, et l'établissement de contacts plus nombreux avec ces parties prenantes;
- l'accès aux dernières informations, données, innovations et avancées scientifiques en date du secteur privé dans les domaines d'activité de l'Organisation;
- la mise à disposition à plus grande échelle par les entreprises privées de leurs compétences et des leçons qu'elles ont tirées de leur expérience, précieuses, au profit du renforcement du développement des PME locales, des marchés locaux et de la promotion de chaînes de valeur durables;
- le développement, à l'échelle mondiale, de la pratique de la responsabilité sociale, et en particulier dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture;
- l'intensification de la coopération multipartite;
- l'instauration de conditions propices aux échanges commerciaux et aux investissements et une collaboration accrue s'agissant de la gestion et du contrôle de la qualité et de la salubrité des aliments;
- l'accroissement des investissements dans l'agriculture et le renforcement des systèmes agroalimentaires et de gestion des ressources naturelles locaux;
- la multiplication des entreprises privées au niveau national, avec pour conséquence la création d'emplois, et la mise en place de mécanismes de marché plus efficaces, afin de réduire les coûts des transactions et de l'information;
- l'augmentation de la production de denrées alimentaires, ainsi qu'une amélioration de leur distribution et de leur disponibilité dans les pays pauvres.

16. Il existe une grande diversité d'entités du secteur privé et toutes sortes de raisons pour lesquelles ces entités sont susceptibles de nouer des partenariats avec la FAO. À l'heure actuelle, elles

sont parties prenantes dans les débats d'orientation, l'établissement de normes, les échanges de connaissances et des investissements conjoints.

17. Le but est d'instaurer des dynamiques avantageuses pour tous, qui contribuent à l'accomplissement des Objectifs stratégiques de la FAO dans l'intérêt de ses États Membres..

### **B. L'état actuel de la collaboration**

18. Les partenariats FAO-secteur privé se concentrent sur la définition de grandes orientations, sur le renforcement des moyens des organisations et coopératives de producteurs aux niveaux régional et mondial, sur les entreprises et l'ensemble du secteur impliqué dans la chaîne de valeur de l'alimentation et des produits et services agricoles connexes, et sur les PME dans les pays en développement. Un bilan réalisé en 2008 a permis de conclure que:

- les consultations organisées avec des associations du secteur privé facilitent la détermination, la planification et la mise en œuvre d'activités conjointes;
- les partenariats axés sur l'approfondissement et la diffusion des connaissances s'avèrent productifs;
- le dialogue avec le secteur privé sur l'agriculture et l'alimentation peut constituer une contribution positive à l'élaboration d'orientations globales;
- les partenariats public-privé peuvent stimuler l'innovation technique;
- les fondations privées contribuent de plus en plus souvent au financement de programmes de la FAO;
- les partenariats sont susceptibles d'entraîner des risques pour la FAO, qui doivent être décelés et gérés, en particulier lorsque des activités menées conjointement sont perçues comme une menace pour l'indépendance et la réputation de l'Organisation;
- des représentants du secteur privé participent et collaborent lors des consultations sur l'établissement de normes et appuient la rédaction de manuels techniques destinés à garantir la qualité et la viabilité de la production, du traitement, de l'entreposage, du transport et de la commercialisation de produits alimentaires et autres.

19. Le bilan susmentionné a permis de dégager deux principaux domaines de collaboration avec le secteur privé: 1) définition de politiques et de normes; 2) programmes techniques exécutés sur le terrain. S'agissant des grandes orientations, la FAO joue un rôle de facilitation essentiel dans le cadre de la négociation et de la mise en œuvre de politiques, directives et codes de conduite de portée internationale. Des représentants du secteur privé participent aux différentes phases de l'action menée à ce titre dans une optique multipartite.

20. Le bilan a également été l'occasion de déceler un certain nombre de problèmes qui méritent l'attention:

- Il est nécessaire de déceler systématiquement les conflits d'intérêt potentiels susceptibles de compromettre la crédibilité et la neutralité de l'Organisation. Ce risque est particulièrement palpable s'agissant de l'élaboration de politiques et de normes, mais aussi des programmes techniques. Des dispositifs d'évaluation et de gestion de ces risques potentiels ont été mis en place.
- Une connaissance limitée des procédures d'établissement d'une collaboration donne à croire qu'elles sont longues et complexes.
- On observe des besoins importants et une forte demande en matière de formation et de renforcement des capacités du personnel de la FAO.

## IV. Domaines d'engagement

21. Trois domaines d'action propices à la collaboration sont recensés dans la Stratégie – *concertation, établissement de normes et programmes techniques et axés sur le développement* – ainsi que trois domaines d'action intersectoriels – *sensibilisation et communication, gestion et diffusion des connaissances et mobilisation des ressources*.

### A. Concertation

22. Chacun convient que la FAO joue un rôle de facilitation dans le cadre des partenariats public-privé et des processus multipartites. La participation du secteur privé à la concertation préalable à l'adoption de politiques est susceptible d'ajouter de la transparence, d'ouvrir des perspectives et d'équilibrer les débats et la prise de décisions, et c'est la garantie que les intérêts et les compétences techniques de tous les secteurs de la société sont pris en compte.

23. Pour faciliter une implication efficace du secteur privé à ce titre, la FAO:

- fournit des avis et des informations au secteur public pour l'aider à comprendre de quelles manières l'entreprise privée peut apporter un appui à divers titres à tous les stades de la chaîne agroalimentaire, du niveau local à l'échelle mondiale, mais aussi les modalités de l'instauration de conditions propices;
- prépare des propositions de réforme visant à réduire les coûts des transactions, à favoriser la concurrence et à multiplier les mesures propices à la croissance des industries et des entreprises agroalimentaires;
- fournit des directives pour l'évaluation, la négociation et la constitution de partenariats public-privé afin de faciliter et de promouvoir les investissements dans le secteur agricole;
- apporte son soutien au renforcement de la capacité institutionnelle du secteur public de travailler avec des acteurs du secteur privé à divers titres – innovations dans le cadre de la chaîne de valeur agroalimentaire, développement de marchés et conception de produits, services financiers et investissements à destination de l'agriculture, systèmes de fourniture de moyens de production;
- encourage l'élaboration de politiques sur une base multipartite en encourageant la participation la plus vaste possible des parties prenantes compétentes, aux niveaux national et international. S'agissant de la sécurité alimentaire, les organes intergouvernementaux tels que le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et l'Alliance contre la faim et la malnutrition (ACFM), jouent un rôle particulier.

Exemple de concertation:

#### **Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)**

Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale est un organe intergouvernemental qui sert de tribune pour l'examen et le suivi des politiques intéressant la sécurité alimentaire à l'échelle mondiale, notamment aux niveaux de la production et de l'accès physique et économique aux denrées alimentaires. Les participants incluent, entre autres, des associations du secteur privé et des fondations philanthropiques.

### B. Élaboration de normes

24. La FAO joue un rôle clé à un double titre – organisation et facilitation – dans la négociation et la mise en œuvre au plan international de codes de conduite et de normes en matière de salubrité et de qualité des denrées alimentaires et produits connexes, mais aussi d'autres cadres normatifs arrêtés au niveau international. Elle entretient de longue date de solides relations avec le secteur privé dans ce domaine, se concentrant sur les fédérations et les associations du secteur, qui participent et collaborent régulièrement à de nombreuses consultations, réunions et tables rondes et apportent leur soutien à l'établissement d'avis scientifiques et à la production de nombreux manuels techniques sur les bonnes pratiques.

25. Afin de tirer un profit maximal de la participation du secteur privé à l'établissement de normes et d'atténuer les risques de possibles conflits d'intérêts, la collaboration dans ce domaine d'activité s'articulera sur les axes suivants:

- poursuite de consultations régulières avec le secteur privé par l'entremise de réseaux, d'associations d'entreprises et de mécanismes de coordination, afin que son point de vue soit pris en compte au stade de l'établissement de normes et, donc, de faciliter le respect des instruments internationaux et leur mise en œuvre;
- implication du secteur privé dans le renforcement de la coordination tout au long de la chaîne de valeur; promotion de pratiques responsables et de la transparence à tous les niveaux du processus de production;
- instauration d'une plateforme indépendante pour les échanges entre les parties prenantes respectives des secteurs public et privé.

Exemple d'établissement de normes en partenariat:

#### **Codex Alimentarius**

La Commission du Codex Alimentarius a été créée avec pour mission de protéger la santé des consommateurs et de promouvoir des pratiques équitables dans le commerce de produits alimentaires. Elle élabore des normes et des directives alimentaires, ainsi que les textes connexes à l'aune desquels les mesures et la réglementation nationales en matière de salubrité alimentaire sont évaluées (on note une référence explicite aux normes Codex dans l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'Organisation mondiale de la santé). La Commission collabore avec de nombreux partenaires, notamment les organisations du secteur privé et de la société civile auxquelles le statut d'observateur a été octroyé. Elles sont habilitées à soumettre des observations écrites et à intervenir pendant les réunions de comité/commission à la discrétion du Président.

#### **Comité consultatif du papier et des produits dérivés du bois (CCPPB)**

Le CCPPB est un organe statutaire de la FAO composé de hauts dirigeants du secteur industriel privé du monde entier, dont le principal objectif est de fournir des directives pour les activités et le programme de travail définis en vue de régler les problèmes associés à l'industrie du papier et des produits issus des forêts.

### **C. Programmes techniques et axes sur le développement**

26. Le secteur privé peut agir en complément des travaux directifs et techniques de la FAO aux plans international et local. En effet, les entreprises privées locales peuvent appuyer l'exécution d'activités et de programmes sur le terrain, et venir épauler les institutions locales et nationales, cependant que les sociétés internationales, grandes et moyennes, peuvent venir en aide aux PME locales, renforçant ainsi les capacités nationales tout en stimulant la croissance économique.

27. L'intérêt de travailler avec des partenaires privés sur le terrain, c'est qu'il devient alors possible d'apporter un appui aux petits producteurs, transformateurs et distributeurs, ainsi qu'aux entreprises agricoles et à leurs organisations, fédérations ou coopératives, qui font face actuellement aux pressions parallèles de la mondialisation des marchés et à la hausse de la demande locale et nationale. En aidant ces entités locales à se développer, il sera possible d'améliorer les biens et services destinés aux populations défavorisées et sous-alimentées et d'offrir davantage de débouchés économiques.

28. Lorsque les acteurs locaux du secteur privé et les institutions locales et nationales sont faibles, la FAO est en bonne position pour concevoir:

des projets ciblés visant à renforcer la capacité du secteur privé de produire des biens collectifs à destination des secteurs de l'alimentation et de l'agriculture;

des initiatives communes pour déterminer dans quelle mesure les innovations en matière de sécurité alimentaire peuvent être considérées comme des biens collectifs, sous sa supervision technique;

aider les institutions nationales des pays Membres à mettre en place des outils de suivi, d'évaluation et de gestion des risques afin d'améliorer la transparence et l'efficacité des programmes et activités conçus en partenariat avec le monde de l'entreprise.

## **D. Domaines d'action intersectoriels**

### *Sensibilisation et communication*

29. En matière de sensibilisation et de communication, les possibilités de collaboration ne manquent pas à l'appui de l'accomplissement des objectifs stratégiques de la FAO.

30. La Journée mondiale de l'alimentation et le Programme TeleFood sont deux exemples notoires de manifestations parrainées par le secteur privé, généralement au niveau national. Le secteur privé propose aussi des donations en nature et des services aux fins de l'amélioration de la visibilité et de l'efficacité des initiatives de sensibilisation du public menées aux échelons local et mondial.

31. Dans ce domaine d'activité, la collaboration vise à:

- obtenir que les priorités de la FAO demeurent inscrites parmi celles du secteur public à l'échelle mondiale, en particulier le droit à l'alimentation, le combat contre la faim et le développement agricole durable;
- mobiliser l'appui du secteur privé en faveur des activités de sensibilisation et de communication liées à l'alimentation et à l'agriculture et menées aux niveaux international et national.

Exemples d'association entre FAO et secteur privé à l'appui de la sensibilisation et de la communication:

#### **Journée mondiale de l'alimentation**

Célébrée partout dans le monde le 16 octobre, date anniversaire de la fondation de la FAO, la Journée mondiale de l'alimentation est un moyen important de sensibilisation à la faim et aux enjeux qui lui sont associés. Des manifestations de premier plan sont organisées aux Sièges de la FAO et de l'ONU, et la Journée donne lieu dans plus de 140 pays à des débats sur la sécurité alimentaire, ainsi qu'au lancement de programmes et d'autres activités. Le secteur privé contribue à la Journée mondiale de l'alimentation de nombreuses manières – parrainage, collaboration et opérations de sensibilisation et de communication.

#### **TeleFood**

Depuis 1997, la Journée mondiale de l'alimentation s'accompagne de la campagne TeleFood, qui vise à mobiliser le public et à développer les activités de sensibilisation et de collecte de fonds à l'appui de projets locaux. TeleFood est un vecteur important de mise sur pied de microprojets aux niveaux local, qui ciblent les plus vulnérables. La contribution du secteur privé est essentielle au succès des activités de sensibilisation et de mobilisation en faveur de l'élimination de la faim partout dans le monde.

#### **En finir avec la faim**

Le projet En finir avec la faim prend la forme d'une pétition en ligne dont l'objectif est de rassembler 1 million de signatures pour persuader les hommes politiques et les gouvernements d'agir contre la faim.

## **E. Gestion et diffusion des connaissances**

32. Nombre d'activités de la FAO ont pour but de transmettre à la communauté internationale une information impartiale et des connaissances au sujet de l'alimentation et de l'agriculture. En retour, les organisations internationales publiques et privées sollicitent souvent ses avis techniques. Le secteur privé contribue à enrichir cet ensemble de connaissances et la capacité de recherche de l'Organisation en lui communiquant des données, entre autres sur les tendances des marchés ou les technologies émergentes. De plus en plus fréquemment aussi, il est demandé à la FAO de mettre à la disposition du secteur privé ses compétences techniques afin qu'il soit en mesure d'évaluer les incidences sociales et environnementales de ses activités.

33. De son côté, le secteur privé peut contribuer au bien public en mettant à disposition son savoir et ses technologies. La FAO encourage le partage et la diffusion de ce type d'information par l'entremise de réseaux mondiaux, et ce tout au long de la chaîne de valeur. La collaboration à ce titre prend les formes suivantes:

- exploitation maximale des résultats des recherches et des technologies du secteur privé, en les appliquant à des domaines d'intérêt public (systèmes de cartographie spécifiques pour la gestion des sols et technologie satellitaire);
- multiplication des liens, et accroissement de la production et des échanges de savoirs, à tous les maillons de la chaîne de valeur, à l'appui du développement rural durable.

Exemples de partenariats FAO-privé au titre de la gestion et des échanges de savoirs:

### **Système de recherche mondiale en ligne sur l'agriculture (AGORA)**

Mis sur pied par la FAO avec un certain nombre d'éditeurs de premier plan, AGORA offre aux institutions publiques des pays en développement un accès gratuit ou peu onéreux à des revues scientifiques de premier plan (au total 1 300) qui traitent de l'agriculture et des sciences biologiques, environnementales et sociales.

### **Dimitra**

Dimitra est un projet participatif d'information et de communication qui contribue à améliorer la visibilité des populations rurales, et notamment celle des femmes.

### **FishInfo**

Le réseau FishInfo a été créé pour aider le secteur des pêcheries, dans les pays en développement ou en transition, qui fournit des services au secteur privé et aux gouvernements.

## **F. Mobilisation des ressources**

34. La mobilisation de ressources humaines, financières et autres est fondamentale pour la mise en œuvre du programme de travail de la FAO. Petit à petit, les contributions volontaires en sont venues à représenter environ la moitié de son budget total. Les entités du secteur privé sont susceptibles de fournir des ressources humaines, logistiques, administratives et financières. Pour leur part, les fondations privées apparaissent désormais comme des sources de plus en plus précieuses d'appui à la recherche, ainsi qu'à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes. Ensemble, elles peuvent contribuer à la collecte de fonds et au parrainage d'activités à tous les niveaux au plan mondial, et améliorer l'efficacité de la mise en œuvre des politiques et des programmes de portée nationale.

35. Conformément à sa Stratégie de mobilisation et de gestion des ressources, la FAO:

- œuvrera avec des partenaires clés du secteur privé à l'application de stratégies de collecte de fonds dans des secteurs d'intérêt mutuel;
- élaborera une approche commune de la programmation et de l'utilisation des ressources, lorsque ce sera approprié;

- mettra en évidence le volume de ressources humaines et d'autres natures mobilisé par ses partenaires du secteur privé au titre de manifestations et de programmes de premier plan, afin qu'il en soit tenu compte lors des activités de planification futures.

### **G. Catégories de contribution du secteur privé**

36. La FAO considère que le secteur privé peut faire trois catégories principales de contribution à ses programmes et projets:

- *Compétences administratives, technologiques et scientifiques.* Cela implique l'échange de compétences dans les domaines des ressources humaines, de la recherche et du développement, notamment des contributions à la concertation et à l'établissement de normes. Le transfert de connaissances a une incidence positive sur les efforts déployés à la poursuite des objectifs fixés en matière de sécurité alimentaire aux niveaux national et international et dans tous les secteurs du système alimentaire.

*Financement de projets.* L'allocation directe de fonds à des programmes ou à des projets de terrain axés sur le développement peut aider la FAO et ses États Membres à mener des activités de développement. Les partenariats public-privé entrent dans cette catégorie.

*En nature.* Les contributions en nature peuvent être utiles dans certaines situations d'urgence: une fois les évaluations de besoins validées, ces contributions peuvent prendre la forme de moyens de production agricole, d'outils et de matériel, ou de prestation de services. Elles peuvent aussi venir compléter les ressources allouées aux campagnes de communication et de sensibilisation, qui contribuent au renforcement de l'impact de la FAO.

## **V. Responsabilité sociale et devoir de précaution**

### **A. La responsabilité sociale dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture**

37. La responsabilité sociale consiste à user de pratiques viables dans l'entreprise. Ce concept recouvre la manière dont les sociétés gèrent leurs affaires, leur action philanthropique et leur engagement dans la concertation publique. Il fait référence aux dimensions sociale, écologique et économique de l'action menée par l'entreprise au titre de trois impératifs catégorique: l'humanité, la planète et le profit. Il s'agit d'encourager l'entreprise à agir de façon responsable à ces trois titres et à avoir un impact positif sur l'environnement, les consommateurs, les employés, les collectivités, les parties prenantes et tous les autres membres de la sphère publique.

38. La FAO joue un rôle moteur dans l'élaboration du cadre de référence pour une agriculture écologiquement viable, qui à la clé de la responsabilité sociale dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture. La FAO implique le secteur privé dans l'élaboration de ce cadre, afin que celui-ci soit représentatif des vues du secteur, mais aussi pour favoriser l'adoption par les sociétés des principes de viabilité. Par l'entremise d'initiatives internationales telles que le Pacte mondial et le Forum économique mondial, la FAO plaidera auprès du secteur de l'agro-alimentaire et des autres secteur concernés pour qu'ils appliquent à tous les niveaux les normes internationales et les principes de la responsabilité sociale.

### **B. Devoir de précaution**

39. L'adoption d'une approche ouverte et volontariste des partenariats avec le secteur privé, il faut mettre en place des dispositifs adéquats qui permettent de déceler et de gérer les risques susceptibles de compromettre la réputation de la FAO en tant qu'organisme technique intergouvernemental impartial. Pour y parvenir, il choisit ses partenaires dans une optique stratégique, conclure des accords bien conçus et assurer le suivi et l'évaluation de leur application.

*Choix des partenaires dans le secteur privé*

40. Le cadre d'ensemble de sélection des partenaires s'inspire des Principes directeurs généraux sur les partenariats énoncés dans la Stratégie relative aux partenariats à l'échelle de l'Organisation.

**Principes généraux énoncés dans la Stratégie relative aux partenariats à l'échelle de l'Organisation**

- Un partenariat doit être source de valeur ajoutée claire et mutuelle en termes de résultats pertinents à l'aune des buts et d'objectifs communs, compte dûment tenu des coûts et des difficultés d'organisation.
- Un partenariat doit être un vecteur d'efficacité accrue à l'appui de la gouvernance internationale de l'agriculture et du développement agricole, notamment grâce au suivi axé sur les résultats et à la prise en compte des enseignements tirés de l'expérience, conformément aux buts et objectifs stratégiques de la FAO.
- En tirant parti des collaborations en cours, il faut que les nouveaux partenariats reposent sur les avantages relatifs de chacun des partenaires.
- La nature du rôle de la FAO dans le cadre d'un partenariat, qui devrait être celui de leader, de facilitateur ou de participant, doit être déterminé par la nature et la pertinence des apports et des services à fournir.
- En toute circonstance, la FAO doit préserver sa neutralité et son impartialité dans le cadre des partenariats et agir de façon transparente tout en se gardant de tout conflit d'intérêts.
- Lorsqu'on met en œuvre des partenariats de portée mondiale, on doit prendre compte les conditions et les besoins qui prévalent aux niveaux régional et national.

41. Ces principes généraux constituent la base des Principes et directives pour la coopération avec le Secteur privé, publiés pour la première fois en 2000 par la FAO. Ces Principes et directives étaient alignés sur les lignes directrices sur la coopération entre les Nations Unies et le secteur privé et sur des principes similaires énoncés par d'autres entités du système des Nations Unies et la Banque mondiale. Tous les partenariats noués par la FAO avec le secteur privé doivent adhérer à ces Principes:

- **Alignement sur les lignes directrices des Nations Unies et sur les accords internationaux**

Le respect fondamental des lignes directrices fixées pour l'ensemble du système des Nations Unies est une condition préalable pour qu'un partenariat soit mutuellement bénéfique.

- **Conformité à la mission, au mandat, aux objectifs et au programme de travail de la FAO**

Les activités menées dans le cadre d'un partenariat doivent correspondre au mandat de la FAO et accroître l'efficacité de l'exécution de son programme de travail. La FAO ne noue pas de partenariats avec des organisations ou entreprises dont les produits, les programmes ou les méthodes de fonctionnement sont considérées comme contraires à l'éthique, ou antithétiques par rapport à son mandat, par l'Organisation; elle ne forge pas non plus de partenariats susceptibles d'entamer sa crédibilité auprès des États Membres en tant que gestionnaire avisé de la confiance et des fonds publics.

- **Objectifs communs et avantages mutuels**

Une condition préalable à l'établissement d'un partenariat est l'alignement sur la mission et le mandat de l'Organisation, mais aussi sur des objectifs à long terme partagés par le partenaire potentiel.

- **Non-exclusivité et absence de traitement préférentiel et d'avantage ou d'aval inéquitables**

La FAO ne conclura pas d'accord avec un ou plusieurs partenaires si cet accord exclut le droit de négocier un arrangement similaire avec d'autres partenaires.

- **Neutralité et intégrité**

Dans le cadre d'un partenariat, la neutralité de l'Organisation doit être préservée et son intégrité, son indépendance et sa réputation ne doivent pas être mis en danger. En particulier, les déclarations d'intérêts doivent être explicites dans toutes les dispositions de l'accord de partenariat qui portent sur l'élaboration de politiques ou de normes, ou sur la production et la diffusion de connaissances.

- **Exercice par toutes les parties des responsabilités clairement définies qu'elles ont acceptées**

Les activités entreprises dans le cadre d'un partenariat sont conçues et exécutées de telle sorte que toutes les parties sont comptables de l'exercice des responsabilités clairement définies qu'elles ont acceptées.

- **Transparence**

Les initiatives conjointes FAO/secteur privé doivent être menées dans la transparence absolue. Des informations sur les activités qu'il a été convenu de réaliser doivent être rendues publiques et, le cas échéant, il doit en être rendu compte dans les documents adressés aux organes directeurs de la FAO. Lorsque la confidentialité est rendue nécessaire ou que des droits de propriété sont en jeu, on peut faire exception à la transparence absolue sur la base de critères définis avec précision et d'accords explicites.

- **Viabilité**

Les activités entreprises dans le cadre d'un partenariat doivent être conçues de manière à promouvoir la viabilité économique, environnementale et sociale et à faire un usage optimal des ressources des partenaires. Au stade de la conception de tout projet entrepris dans le cadre d'un partenariat, il faut prévoir une procédure de suivi et d'évaluation qui fait l'objet d'un accord mutuel.

- **Respect de la propriété intellectuelle associée aux biens collectifs produits**

La FAO et ses partenaires du secteur privé se consulteront et arrêteront un accord préalable en ce qui concerne toute activité susceptible de donner lieu à la production de matériel soumis à droit d'auteur, patente ou autre forme de propriété intellectuelle.

- **Crédibilité scientifique et innovation**

Les activités entreprises dans le cadre d'un partenariat doivent pouvoir être soumises sans difficulté à un jugement scientifique objectif.

### C. Gestion des risques par la FAO

42. Une procédure d'évaluation des risques et des outils permettant d'exercer le devoir de précaution sont en place pour évaluer les partenariats avec le secteur privé. On accorde une attention particulière aux risques susceptibles d'entacher la réputation de la FAO en tant que tribune impartiale et Organisation fondée sur le savoir. Ces risques peuvent être : un conflit d'intérêts; l'exercice d'une influence indue lors de l'élaboration de normes; l'octroi d'un avantage inéquitable à certaines entreprises.

43. La procédure d'évaluation des risques implique un examen préliminaire, un examen par le Comité pour les partenariats de la FAO, ainsi qu'un suivi et une évaluation. Les propositions de partenariat ou de parrainage sont soumises à l'approbation du Comité pour les partenariats, présidé par le Directeur général et composé de membres de la hiérarchie. Le Comité pour les partenariats est appuyé par le Sous-Comité d'examen des accords financiers et autres, dont le rôle consiste à « examiner les propositions de partenariat et procéder à une évaluation préalable pour transmission au Comité pour les partenariats pour approbation ».

44. Des outils ont été conçus pour rationaliser ce processus: exercice préalable du devoir de précaution sur la base des critères communs en vigueur au sein du système des Nations Unies et des

facteurs de risque spécifiques à la FAO; une base de données sur les partenariats présents et passés de la FAO avec le secteur privé, une formation destinée au personnel et un groupe d'assistance. Ces outils doivent permettre de réduire les risques au minimum et de garantir que les partenaires potentiels originaires du secteur privé se conformeront à la mission, au mandat et aux Principes et directives de la FAO.

45. On trouve des directives opérationnelles détaillées pour le choix des partenaires et la constitution des partenariats dans les Principes et directives de la FAO pour la coopération avec le Secteur privé.

## **V. Mise en œuvre de la Stratégie**

46. La Stratégie de la FAO relative aux partenariats avec le secteur privé sera accompagnée d'un Plan de mise en œuvre (voir l'annexe au présent document) pour une collaboration multidimensionnelle avec le secteur privé. Ce Plan sera régulièrement actualisé.

47. L'engagement de la FAO aux côtés du secteur privé est actuellement coordonné par la Sous-Division des partenariats avec la société civile et le secteur privé (OCEP) du Bureau de la communication et des relations extérieures (OCE). Le rôle de cette unité est de servir de catalyseur et de point focal pour l'amélioration de la qualité et le développement du nombre et de l'impact des relations qu'entretient la FAO avec le secteur privé aux niveaux mondial, régional et national.

48. Le Plan de mise en œuvre inclura des activités de formation et de renforcement des capacités du personnel au Siège et dans les bureaux décentralisés, ainsi que la constitution d'une base de données réunissant les connaissances acquises et les leçons tirées grâce aux partenariats avec le secteur privé.

49. La mise en œuvre sera menée en consultation et en collaboration étroites avec les unités opérationnelles compétentes, notamment les Bureaux régionaux, le Département de la coopération technique, le Bureau juridique et le Service des achats.

<b>Plan de mise en œuvre</b>		
<b>Plan de travail relatif à la coopération avec le secteur privé (2011-2013)</b>		
<b>Mesure prioritaire 1: Mise au point définitive de la Stratégie de la FAO en matière de partenariats avec le secteur privé</b>		
<b>Activités</b>	<b>Produits</b>	<b>Calendrier</b>
1.	Présentation de la version préliminaire de la Stratégie de la FAO relative aux partenariats avec le secteur privé au Comité des partenariats de la FAO	- Orientations reçues du Comité des partenariats. Septembre 2011
2.	Présentation de la version préliminaire de la Stratégie de la FAO relative aux partenariats avec le secteur privé à la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier	- Orientations reçues des Membres. - Version préliminaire révisée de la Stratégie Octobre 2011
3.	Nouvel examen de la Stratégie, l'accent étant mis sur les bureaux décentralisés	- . Commentaires et recommandations reçus Novembre 2011 à début 2012
4.	Consultation d'un panel stratégique de partenaires du secteur privé et échange d'informations avec d'autres entités du système des Nations Unies	- Commentaires et recommandations reçus, mis à profit pour instaurer une approche volontariste de la mise en œuvre Novembre 2011 à début 2012
5.	Mise au point définitive et présentation au Comité des partenariats et à la Direction	- Examen et approbation par le Comité des partenariats À déterminer (2012)
6.	Présentation de la Stratégie de la FAO relative aux partenariats à la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier	- Commentaires et recommandations complémentaires reçus des Membres 2012
7.	Présentation finale aux Membres	- Approbation au Conseil de la FAO. 2012
<b>Mesure prioritaire 2: Mise en œuvre de la Stratégie de la FAO en matière de partenariats avec le secteur privé</b>		
<b>Activités</b>	<b>Produits</b>	<b>Calendrier</b>
8.	Favoriser/appuyer la mise en place d'un cadre intégré et coordonné pour le dialogue et la participation multipartites relatifs aux politiques, à l'établissement de normes, au programme de développement et aux activités de sensibilisation	- Mise en place ou renforcement de mécanismes et processus consultatifs relatifs au secteur privé. Première phase achevée. La mise en œuvre se poursuivra en 2012 et au-delà

9.	Encourager/favoriser la participation du secteur privé aux processus liés à la sécurité alimentaire et nutritionnelle aux niveaux mondial, régional et local	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Encouragement de la participation du secteur privé aux ateliers, conférences et séminaires organisés en coopération avec les unités techniques de la FAO, d'autres entités apparentées et les parties prenantes du secteur privé sur le thème de l'engagement du secteur privé dans les activités de développement.</li> <li>- Association renforcée du secteur privé aux travaux du CSA.</li> <li>- Collaboration renforcée avec le secteur privé aux niveaux international, régional et local, notamment en créant des liens avec les mécanismes et réseaux nationaux pour la sécurité alimentaire et la nutrition (ACFM, etc.).</li> </ul>	En cours jusqu'en 2013
10.	Appui technique apporté au personnel de la FAO au titre de la détermination de nouvelles initiatives en matière de partenariat	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Capacités du Siège et des bureaux décentralisés en matière d'administration de la coopération avec le secteur privé au niveau local renforcées</li> </ul>	Première phase achevée. En cours jusqu'en 2013
11.	Lancement de nouveaux partenariats stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quatre nouveaux partenariats noués chaque année selon les domaines d'engagement.</li> </ul>	En cours jusqu'en 2013
12.	Processus d'examen annuel de la Stratégie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Stratégie mise en œuvre et perfectionnée.</li> </ul>	En cours jusqu'en 2013

**Mesure prioritaire 3: Révision et diffusion des Principes et directives de la FAO en matière de partenariats**

Activités		Produits	Calendrier
1.	Mise au point de la version finale des Principes et directives pour la coopération de la FAO avec le secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation de la version finale des Principes et directives pour la coopération de la FAO avec le secteur privé.</li> <li>- Renforcement des capacités de coopération avec des entités du secteur privé aux niveaux des bureaux décentralisés et du Siège.</li> <li>- Diffusion des Principes directeurs à tous les niveaux du Siège de la FAO et des bureaux décentralisés.</li> </ul>	Première phase achevée, y compris la mise au point définitive de l'avant-projet. Version définitive arrêtée début 2012 et diffusion tout au long de 2012
2.	Actualisation des politiques, procédures et directives internes relatives aux partenariats avec le secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Politiques et procédures internes simplifiées.</li> <li>- Fourniture de recommandations pour la révision de documents juridiques et administratifs, y compris les Textes fondamentaux de la FAO.</li> </ul>	Début en avril 2011. En cours jusqu'en 2013

**Mesure prioritaire 4: Système de sélection en bonne et due forme**

Activités		Produits	Calendrier
1.	Processus en cours pour l'évaluation des partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise au point définitive d'un outil de présélection en bonne et due forme destiné à évaluer les partenaires du secteur privé potentiels, qui servira de base au Sous-Comité d'examen des accords financiers et connexes.</li> <li>- Base de données d'acteurs du secteur privé présélectionnés constituée et alignée sur les outils de présélection, les bases de données et les pratiques utilisés dans le système des Nations Unies</li> </ul>	1 <sup>e</sup> phase achevée. En cours jusqu'en 2013

**Mesure prioritaire 5: Évaluation et suivi des partenariats avec le secteur privé**

Activités		Produits	Calendrier
1.	Examiner la coopération de la FAO avec le secteur privé (2005-2010)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enseignements tirés de l'expérience rassemblés.</li> <li>- Meilleures pratiques définies.</li> <li>- Accent mis sur les recommandations sur la voie à suivre.</li> <li>- Informations partagées par l'intermédiaire de tribunes pertinentes (Comité des partenariats, Sous-Comité d'examen des accords financiers et connexes, Groupe de travail interdépartemental, portail Web, formation).</li> </ul>	Examen achevé en 2011 ; échanges d'information : premier semestre 2012
2.	Actualiser la base de données de la FAO sur le secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Base de données de l'Organisation (Système d'information sur la gestion du Programme de terrain) révisée avec des données concernant le secteur privé accessibles en ligne pour le personnel de la FAO et les principaux partenaires de l'Organisation.</li> </ul>	Première phase entamée. Achèvement prévu au cours du premier semestre 2012
3.	Concevoir, mettre en place et tester une méthodologie relative au suivi et à l'évaluation des partenariats	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conception et mise en œuvre d'outils de suivi et d'évaluation.</li> <li>- Les bases de données contiennent des informations actualisées.</li> </ul>	Première phase achevée. En cours jusqu'en déc. 2012

<b>Mesure prioritaire 6: Appui aux partenariats avec le secteur privé</b>			
<b>Activités</b>		<b>Produits</b>	<b>Calendrier</b>
1.	Élaboration de mesures à prendre ou ne pas prendre en matière de partenariats avec le secteur privé	- Fourniture d'orientations claires et partage des meilleures pratiques en matière de partenariats avec le secteur privé vers le Siège et les bureaux décentralisés.	Première phase achevée. En cours jusqu'en 2012
2.	Fourniture d'un guide sur les différents types d'engagement au Siège et dans les bureaux décentralisés	- Diffusion au Siège et dans les bureaux décentralisés des principes de précaution pour la présélection et des mesures de gestion des risques.	En cours jusqu'en déc. 2012
<b>Mesure prioritaire 7: Formation en matière de partenariats</b>			
<b>Activités</b>		<b>Produits</b>	<b>Calendrier</b>
1.	Mettre en place des outils pour la gestion stratégique des partenariats en consultation avec le Siège et les bureaux décentralisés	- Mise en place de modules de formation pour les partenariats stratégiques et le renforcement des capacités. - Élaboration d'une publication et d'un CD-Rom sur la « Gestion des partenariats ».	En cours jusqu'en 2013
2.	Mener des activités de formation en matière de partenariats au Siège et dans les bureaux décentralisés	- Test de modules de formation pilotes sur la gestion des partenariats stratégiques avec le secteur privé.	Conçus en 2011, mis en place progressivement en 2012 ; poursuite jusque fin 2013
<b>Mesure prioritaire 8: Communication interne et vers l'extérieur</b>			
<b>Activités</b>		<b>Produits</b>	<b>Calendrier</b>
1.	Communiquer au personnel de la FAO et aux personnes extérieures sur la Stratégie en matière de partenariats avec le secteur privé et les Principes directeurs concernant la coopération avec le secteur privé	- Achèvement du nouveau site Web de la FAO relatif au secteur privé. - Mise au point d'outils de partage des connaissances (séminaires, Intranet, portail Nations Unies-secteur privé).	Première phase achevée. En cours jusqu'en déc. 2011